

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: **EPOLIT<sup>®</sup> 612**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Entretien de sol en émulsion

Usages déconseillés : Toutes les utilisations qui ne figurent pas parmi les usages recommandés

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CEFORA SAS

Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France

Téléphone +33 4 74 08 47 03

8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CEFORA SAS

Kurt Ramspeck

GSM : + 33 6 20 55 21 20

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée

### 2.2. Éléments d'étiquetage :

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :  
méta-silicate de disodium
- Mentions de danger  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H318 Provoque des lésions oculaires graves  
Conseils de prudence  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient (-)-alpha-pinène. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Description : Produit de nettoyage

| Composants contribuant aux dangers:   |  |      |
|---|--|------|
| CAS 6834-92-0<br>EINECS: 229-912-9<br>Numéro index: 014-010-00-8<br>Reg.nr.: 01-2119449811-37 | métasilicate de disodium<br>Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335  | < 5% |
| CAS 71060-57-6  | Alcool gras éthoxylé C8-10<br>Eye Dam. 1, H318   | < 3% |
| ELINCS: 414-420-0<br>Reg.nr.: 01-2119987144-31  | 2-Ethylhexyl glucoside<br>Eye Dam. 1, H318   | 2-5% |
|   | Dérivé terpénique (art. 24 - CLP)<br>Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319   | < 3% |
| CAS 7785-26-4<br>EINECS: 232-077-3<br>Numéro index: 650-002-00-6<br>Reg.nr.: 01-2119979519-16 | (-)-alpha-pinène<br>Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | <1%  |

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Ne pas faire vomir.

· Indications destinées au médecin:

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
  - Moyens d'extinction:
  - Mousse
  - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - Poudre d'extinction
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
  - Équipement spécial de sécurité:
  - Équipement de protection individuel.
  - Porter un appareil de protection respiratoire

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
  - Veiller à une aération suffisante.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
  - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
  - Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
    - Eau
    - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
    - Petite quantité :
      - Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
    - Grande quantité :
      - Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte.
      - Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
      - N'utiliser que des équipements anti étincelle.
- 6.4 Référence à d'autres sections
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
  - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - Stockage:
    - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
    - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
  - Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
    - Température maximale de stockage: < 35 °C

- Température minimale de stockage: > 0 °C
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Ambré

· Odeur: Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 12.5 – 13.5

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

· Point d'éclair: >65 °C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C: 1,05 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble

#### 9.2 Autres informations le point Eclair est 65 °C mais le produit n'entretient pas la combustion suite à l'essai de combustion entretenue L2 décrit dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, manuel d'épreuves des Nations Unies.

pH en dilution à 3% (base eau douce, TH 7.9°f) à 20 °C :11.5

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Effet d'irritation.

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet de lésions oculaires confirmé par le test OECD n°438 (test method B.48).

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **SECTION 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau : soluble

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: données non disponibles à ce jour
- vPvB: données non disponibles à ce jour

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

- Code déchet:

07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10\* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau

### SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID/IMDG : Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006

Contient parmi d'autres constituants:

- moins de 5%:

agents de surfaces non ioniques

agents de surface amphotères

- Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

213028-M2

- Phrases R et/ou H pertinentes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.